



Meilleurtaux Allocation Capitalisation¹

Montant minimal de versement initial	500 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,75% maximum
Support unités de compte	0,70% maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée	0,40% supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne au 31/12/2024)	2,08%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,80%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2024)	3,26%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,76%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne au 31/12/2024)	2,55%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,52%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2024)	1,93%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,70%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2024)	0,26%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,04%
Fonds obligations ⁵ (moyenne au 31/12/2024)	1,40%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,46%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2024)	2,70%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,80%
Autres (moyenne au 31/12/2024)	1,99%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,83%
2/ Gestion pilotée	
Mode de gestion n°1 (moyenne au 31/12/2024)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	NA
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	0,00%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	0,00%
Nombre d'arbitrages gratuits/an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat ⁶	0,00%

NA : non applicable

¹= Le tableau indique les principaux frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

²= la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

³= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

⁴= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

⁵= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.

⁶=Certains supports en unités de compte peuvent comporter des indemnités de rachat pouvant aller jusqu'à 20 %, telles que définies à l'article R.132-5-3 du Code des assurances, comme mentionné dans leurs avenants spécifiques

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances- 602 062 481 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI.

Siège social : 89 rue Taitbout, 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026